LE GUIDE PRATIQUE DES INITIATIVES LOCALES POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Collectéa
Les déchets, de vous à nous

LE GUIDE PRATIQUE DES
INITIATIVES LOCALES
POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

ÉDITO

Chères collègues, Chers collègues

Collectéa qui assure la collecte des déchets de notre territoire souhaite réaffirmer sa mission dans le domaine de la prévention, afin d'accompagner l'ensemble des habitants des 103 communes à travers les 3 communautés de communes adhérentes au syndicat.

Objectifs ? Réduire le volume des déchets, favoriser le recyclage du papier, du verre et des emballages ménagers. Sur le terrain, avec le SEROC, les actions se multiplient dans ce sens : animations pédagogiques avec les enfants des écoles et des centres de loisirs, ateliers de sensibilisation au compostage pour tous, échanges au quotidien entre l'ambassadeur du tri et les habitants.

Cette proximité des agents et des élus du syndicat, nous souhaitons la développer à nouveau en venant à votre rencontre en la complétant par des services variés et pratiques. L'élu de proximité que vous êtes, nous en sommes convaincus, est le maillon indispensable au bon fonctionnement de notre service.

L'évolution de notre territoire et le recul de nos limites territoriales pourraient laisser à penser à un éloignement de notre action au quotidien. C'est dans ce cadre que notre campagne de sensibilisation envers les édiles locales nous permettra de jouer notre rôle au plus près encore de nos administrés en vous accompagnant chaque jour et en travaillant ensemble pour le maintien d'un service public de qualité au meilleur coût.

Vous découvrirez dans les pages suivantes, toutes les mesures, les réflexes, les actions, les outils que nous allons partager ensemble. L'ensemble des équipes de Collectéa sont à votre disposition et n'hésitez pas à les solliciter pour toutes vos questions du quotidien et vos projets du futur. Les vice-présidents et moi-même sommes là également pour vous accompagner dans vos démarches d'élu local au service de cette difficile compétence.

Votre investissement, vos gestes de tri des déchets, vos efforts quotidiens contribuent à la préservation de nos ressources naturelles et de notre environnement, et je vous en remercie. L'équipe de Collectéa continue de vous accompagner sur cette voie incontournable qu'est le développement durable pour vous, vos administrés et les générations futures.

Frédéric RENAUD
Président de Collectéa
Maire de Tour en Bessin

SOMMAIRE

1. DEVENIR EXEMPLAIRE

Mettre en place le tri sélectif dans les locaux communaux 3

Organiser une manifestation éco-responsable 4

Trier les biodéchets en restauration collective 6

Mettre en place un éco-cimetière 7

2. TRAVAILLER AVEC LES AUTRES ACTEURS

Solliciter une intervention de la Brigade Verte 9

Mettre en place un Frigo Solidaire 10

Mettre en place des conteneurs de collecte de textiles et de livres 12

Mettre en place une AMAP 13

3. SENSIBILISER SES ADMINISTRÉS

Devenir un élu ambassadeur du tri 17

Proposer un atelier de sensibilisation au tri sélectif 19

Organiser une projection-débat 20

Participer à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 22

4. IMPLIQUER SES ADMINISTRÉS

Mettre en place un compost collectif 24

Mettre en place une boîte à livres ou une boîte à dons 25

Organiser une bourse aux livres, vêtements, outils... 26

Annuaire des acteurs de la réduction des déchets locaux et nationaux 28

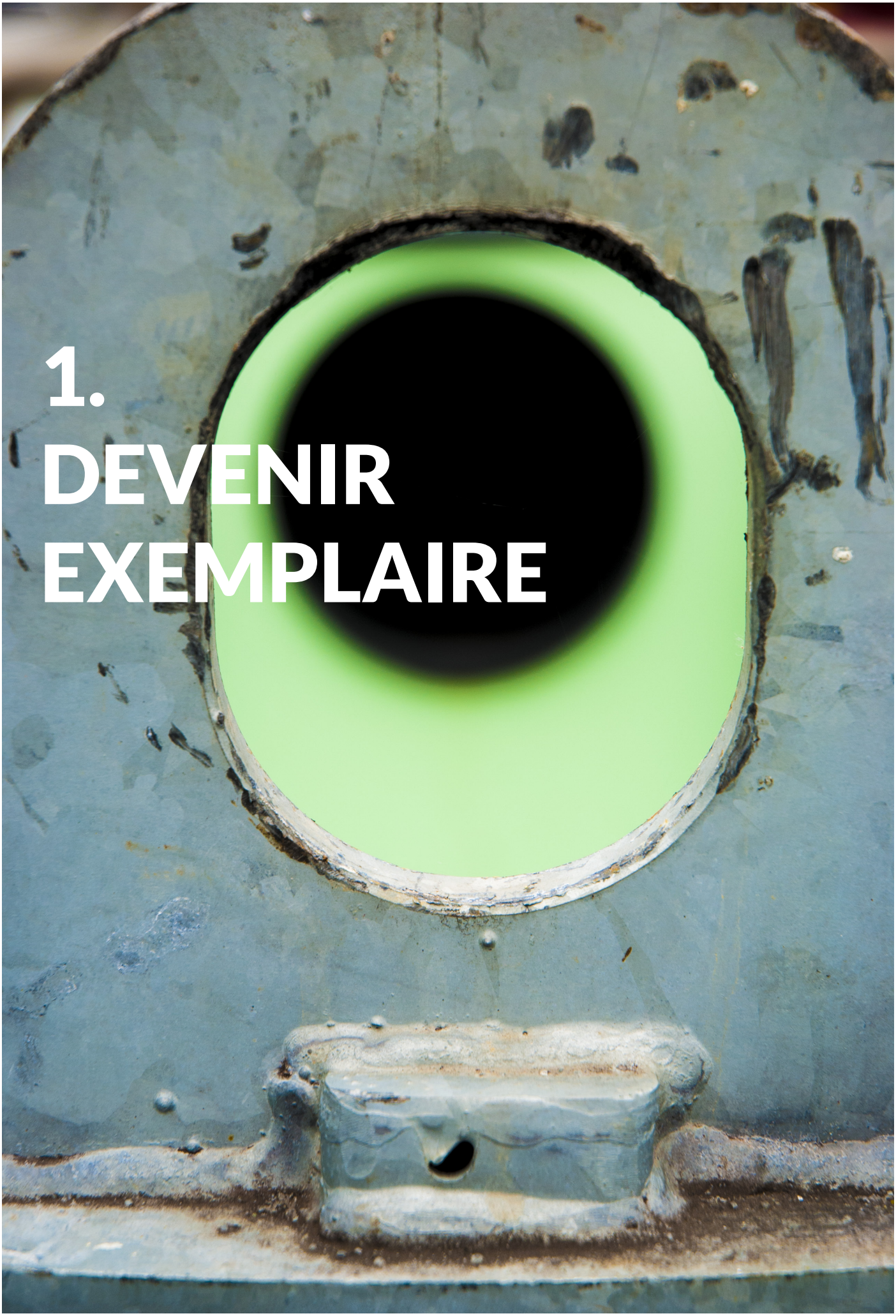

1. DEVENIR EXEMPLAIRE

Mettre en place le tri sélectif dans les locaux communaux

Pourquoi mettre en place le tri sélectif, par exemple, dans une mairie ou une école ?

Toute administration, toute école, tout local de travail produit des déchets. S'engager dans une démarche réfléchie pour les gérer permet à une commune de réduire son impact sur l'environnement et d'éduquer ses administrés aux bonnes pratiques en matière de tri tout en réalisant des économies et en renvoyant une image positive.

Comment mettre en place le tri sélectif dans ce type de locaux ?

La première étape est d'équiper chaque pièce et chaque bureau avec deux poubelles : une pour les déchets ultimes et une pour le recyclable. L'usage de l'une et l'autre de ces poubelles devra être clairement signalé, et les consignes de tri affichées à proximité.

Vous devrez également faire passer une circulaire encourageant l'usage de ces nouvelles poubelles et rappelant les consignes de tri : les cartons, papiers, canettes, emballages en métal, bouteilles et flacons en plastique sont recyclables. Le reste doit être mis avec les déchets ultimes, dans la poubelle à ordures ménagères, y compris les gobelets en plastique, pots de yaourts, sacs plastiques et tout autre plastique n'ayant pas la forme d'une bouteille, d'un flacon ou d'un bidon.

Où s'équiper ?

Pour s'équiper en corbeilles, vous pouvez tout simplement passer par votre fournisseur habituel. Et pour commander de nouvelles bennes pour le recyclable, vous pouvez vous adresser à Collectéa qui peut également vous fournir des sacs jaunes de tri sélectif.

En résumé :
1. Commander des corbeilles et des bennes supplémentaires
2. Disposer deux corbeilles par salle et par bureau et afficher les consignes de tri à proximité
3. Faire passer une circulaire pour encourager au tri et en rappeler les consignes

Organiser une manifestation éco-responsable

Qu'est-ce qu'une manifestation éco-responsable ?

Une manifestation éco-responsable est une manifestation qui aura le moins d'impact possible sur l'environnement. Et au cœur de cette démarche, on trouve bien sûr la gestion des déchets. Moins la manifestation sera productrice de déchets, moins elle aura d'impact sur l'environnement. À titre d'exemple, 1 gobelet en plastique non recyclable déposé dans le sac d'ordures ménagères mettra entre 100 et 400 ans à se dégrader. C'est précisément ce type de déchet qu'il faudra éviter de produire dans ce cadre.

Comment produire moins de déchets ultimes sur une manifestation ?

Le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas, il faut privilégier les produits durables tels que les gobelets et la vaisselle réutilisables, souvent en plastique, parfois en algues. Les gobelets et la vaisselle réutilisable peuvent être prêtés par certaines institutions, loués auprès de prestataires, ou alors achetés. Si vous décidez d'acheter votre propre vaisselle réutilisable, vous aurez alors la possibilité de la personnaliser si vous le souhaitez, par exemple avec votre logo ou l'affiche de votre événement. Vous les utiliserez à la place des traditionnels gobelets et vaisselle jetables et inviterez les stands et buvettes de prestataires extérieurs à faire de même en leur fournissant la vaisselle et en leur proposant de les laver vous-même. Et pour que les participants rapportent la vaisselle d'eux-mêmes, il suffit de la consigner, par exemple à 1€.

Ainsi, quand un verre est servi, il est facturé au prix de la boisson + 1€ de consigne pour le gobelet. Si le participant a déjà un gobelet, rien n'est ajouté au prix de la boisson. Et avant de quitter la manifestation, le participant n'aura qu'à se rapprocher d'un stand pour rendre son gobelet et récupérer ses 1€ de consigne. La même chose peut bien sûr être faite avec des assiettes ou tout autre type de vaisselle.

À moins de prévoir un stock énorme de vaisselle, vous devrez prévoir le lavage. Le plus simple est d'avoir un stand dédié au lavage de votre vaisselle réutilisable. Vous soulagerez ainsi les autres stands de cette tâche supplémentaire. Vous pouvez soit les laver à la main, soit utiliser des machines à laver qui appartiennent à la mairie si elle en possède, soit demander à votre fournisseur de vaisselle de vous prêter des machines à laver spéciales. Certains fournisseurs proposent ce service.

Et pour tout ce qui est jetable, favorisez des produits recyclables et/ou recyclés ou des matières renouvelables comme le carton ou

le bois. Il peut s'agir par exemple de touillettes en bois pour le café plutôt que de touillettes en plastique.

Comment mettre en place le tri sélectif sur une manifestation ?

À tous les endroits stratégiques (points de rendez-vous, stands alimentaires...), il faut mettre à disposition des contenants pour les différents flux de déchets. C'est à vous de décider jusqu'où vous désirez aller dans le tri. À minima, il faudra une poubelle pour le papier et le plastique recyclable, et une poubelle pour les ordures ménagères. Mais à cela vous pouvez ajouter une poubelle à verre et un bac pour les déchets compostables. Et partout où vous mettrez cet ensemble de poubelles, il faudra afficher clairement les consignes de tri.

En complément, vous pouvez mettre en place un stand de sensibilisation au tri sélectif, tel que proposé dans ce guide en p. 17. Et pensez également à former toutes vos équipes au tri : pour que chaque acteur de la manifestation participe au tri des déchets, il est nécessaire de former le personnel au fonctionnement du dispositif mis en place et aux consignes de tri. Cela peut se faire lors de réunions de préparation et sur le terrain pendant le montage.

Par ailleurs, pensez à prévenir Collectéa de la date de votre événement ainsi que de la quantité et de la nature des déchets qu'elle pourra créer. Si nécessaire, Collectéa organisera une tournée de collecte spécialement pour votre événement.

Où se fournir en matériel spécifique ?

Si vous avez besoin de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et du sélectif à l'usage des exposants et professionnels, contactez Collectéa qui pourra vous en mettre à disposition. Vous pouvez appeler au 02 31 92 54 93 ou écrire à accueil@smismb.fr .

Si vous avez besoin de doubles collecteurs, type corbeille de ville avec une partie déchets ménagers et une partie recyclables, le SEROC pourra vous en mettre à disposition. Vous pouvez appeler au 02 31 51 69 60 ou écrire à accueil@seroc14.fr .

Pour ce qui est de la vaisselle, les municipalités possèdent souvent déjà de la vaisselle en dur. Mais si vous optez pour utiliser une vaisselle plus légère, par exemple en plastique réutilisable, vous pouvez vous tourner vers des prestataire tels que Ecocup : https://www.ecocup.fr/

En résumé :

1. Former ses équipes au tri sélectif et à l'utilisation de vaisselle réutilisable consignée
2. Se procurer de la vaisselle réutilisable et prévoir un stand pour la laver le jour J
3. Se procurer le matériel nécessaire à la mise en place du tri sélectif
4. Prévenir Collectéa de la nature et de la quantité de déchets qu'il faudra venir collecter
5. Sensibiliser les participants à la manifestation au tri sélectif le jour J

Trier les biodéchets en restauration collective

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

En restauration collective, les biodéchets sont composés de l'ensemble des déchets organiques issus des repas et de leur préparation : il s'agit des restes de repas, mais également des épluchures, arêtes, etc. issus de la préparation et des serviettes ou essuie-tout souillés par de l'alimentaire. Ces biodéchets peuvent représenter jusqu'à 80% du poids des déchets de la restauration collective.

Pourquoi trier les biodéchets ?

Les biodéchets finissent souvent avec les ordures ménagères avant d'être incinérés. Or, ils se caractérisent par une très forte teneur en eau, de l'ordre de 60 à 90 %, ce qui entraîne une forte dépense énergétique lors de l'incinération et a pour conséquence un bilan écologique et économique catastrophique.

Pourtant, en triant les biodéchets, on peut les revaloriser de manière efficace : soit en les compostant pour les revaloriser en tant qu'amendement naturel dans un jardin, soit en les méthanisant pour les transformer en biogaz.

Le tri des biodéchets entraîne également un gain économique notable. En réduisant le nombre de bacs poubelles remplis, vous pouvez réduire considérablement la facture OMR (ordures ménagères résiduelles) de l'établissement.

Que faire de ses biodéchets ?

La solution la plus simple est le compostage sur site. Vous pouvez opter pour le compostage classique ou pour le compostage électro-mécanique. Un composteur électro-mécanique est une machine qui broie et contrôle le compostage des biodéchets. Ainsi la qualité du compost en sortie est assurée et sa production accélérée (5 semaines au lieu de 5-6 mois), mais ce type d'installation est bien sûr plus onéreuse qu'un compost classique.

Comment collecter ses biodéchets ?

Le tri doit être effectué à deux étapes :

- Lors de la préparation des repas, en cuisine : il suffit d'installer des récipients de collecte supplémentaire estampillés «biodéchets» et de faire changer quelques habitudes dans les cuisines
- À la fin du repas, en salle : le tri doit être réalisé par les usagers du restaurant en débarrassant leur plateau à l'aide d'une table de tri équipée d'une poubelle pour les biodéchets, d'une poubelle pour les déchets ultimes, et éventuellement d'une poubelle pour les déchets recyclables en papier ou plastique si des emballages recyclables sont distribués régulièrement au sein du self

Si l'établissement pratique le service à table en salle, la tâche de tri reviendra au personnel, mais les usagers pourront les y aider en ne laissant que des biodéchets dans leurs assiettes et en mettant les déchets ultimes dans un récipient prévu à cet effet mis à disposition sur leur table.

Pour ce qui est de la table de tri en salle, des consignes de tri claires et complètes devront impérativement y être affichées.

Et si le personnel et les usagers jouent le jeu, vous pourrez envisager d'aller plus loin en adoptant, par exemple, une démarche pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

En résumé :

1. Choisir une solution de traitement des biodéchets
2. Impliquer et responsabiliser le personnel
3. Mettre en place un composteur et s'appuyer sur un porteur de projet pérenne
4. Installer des poubelles supplémentaires pour les biodéchets en cuisine et une table de tri dans le self
5.Élargir le projet du tri au gaspillage alimentaire si l'opération s'avère être un succès

Mettre en place un éco-cimetière

Qu'est-ce qu'un éco-cimetière ?

Un éco-cimetière est un cimetière dans lequel a été aménagé un espace de tri des déchets spécifiques à ce lieu, notamment les fleurs, les pots et le terreau, dans le but d'encourager le réemploi et d'ainsi réduire la production de déchets. Le cimetière de Campigny a par exemple été aménagé en ce sens.

Comment mettre en place un espace de tri dans un cimetière ?

Dans un cimetière, un espace de tri peut prendre l'aspect d'une plate-forme à trois compartiments permettant d'accueillir séparément les pots en terre, les pots en plastique, ainsi que les déchets verts (fleurs et terreau). Les pots en terre peuvent ensuite être revalorisés sous forme pilée pour les chemins de la commune. Les déchets verts peuvent être compostés et répandus comme amendements sur les espaces verts. Et les pots en plastique peuvent être réutilisés tel quel. Cette initiative permet ainsi de réduire considérablement les déchets générés par les cimetières, qui partent ordinairement avec les ordures ménagères.

En résumé :
1. Choisir l'emplacement de l'espace de tri
2. Le faire réaliser par ses équipes
3. Afficher les consignes de tri
4. Assurer le réemploi des matières

2. TRAVAILLER AVEC LES AUTRES ACTEURS

Solliciter une intervention de la Brigade Verte

Qu'est-ce que la Brigade Verte ?

La Brigade Verte propose une prestation de service consistant à visiter régulièrement les sites de collecte des déchets pour assurer leur maintien en bonne tenue et faire remonter des informations les concernant. Les agents de la Brigade Verte apportent un soutien aux maires qui le désirent dans le cadre de l'exercice de leur pouvoir de police pour lutter contre les problèmes de propreté sur l'ensemble des sites d'apport volontaire, du fait de dépôts sauvages d'ordures ménagères ou d'encombrants. Cette prestation est financée par Collectéa sur son territoire au profit des communes qui en font la demande.

Quelles communes peuvent solliciter la Brigade Verte ?

Cette prestation est au bénéfice exclusif des communes rurales ne bénéficiant pas d'un service de police municipale. Ainsi, elle ne concerne pas Bayeux, le Molay-Littry et Isigny-sur-Mer.

Comment solliciter une intervention de la Brigade Verte ?

Il vous suffit de vous manifester auprès de M. Philippe MADELAINE, notre brigadier vert, au 06 70 53 04 65, ou auprès de Collectéa au 02 31 92 54 93 au par email à accueil@smismb.fr .

En résumé :
1. Définir votre besoin
2. En faire part à M. Philippe MADELAINE au 06 70 53 04 65 ou bien à Collectéa au 02 31 92 54 93 ou par email à : accueil@smismb.fr

Mettre en place un Frigo Solidaire

Qu'est-ce qu'un Frigo Solidaire ?

Un Frigo Solidaire est un réfrigérateur mis en place dans l'espace publique dans lequel les passants sont invités à mettre des denrées alimentaires qu'ils risquent de ne pas consommer avant la date limite de consommation, par exemple pour cause de départ en vacances. Ensuite, d'autres passants pourront venir se servir parmi ce qui a été placé dans le frigo.
Ce type d'initiative permet d'associer solidarité et réduction du gaspillage alimentaire. En effet, plus de 4 millions de Français connaissent la précarité alimentaire aujourd'hui alors que l'équivalent de 18 milliards de repas sont gaspillés chaque année en France.

Où mettre en place un Frigo Solidaire ?

Un Frigo Solidaire doit être mis en place dans l'espace public, devant un local pouvant lui fournir de l'électricité et un abri pour la nuit. Communément, les Frigo Solidaires sont mis en place devant des commerces ou des restaurants, mais on peut aussi en installer devant des locaux administratifs ou des locaux communaux qui accueillent du public. Plus l'endroit est passant, plus le Frigo Solidaire a de chances de rencontrer du succès.

Comment mettre en place un Frigo Solidaire ?

Deux options s'offrent à vous : passer par l'association Frigos Solidaire ou le mettre en place vous-même.
L'association Frigos Solidaires est là pour vous aider à mettre en place votre frigo du moment qu'il est installé chez un restaurateur. Une fois que vous aurez trouvé un restaurateur souhaitant s'engager dans l'aventure, vous devrez allez à l'adresse suivante pour télécharger une convention de partenariat avec l'association : https://www.identites-mutuelle.com/lesfrigossolidaires
Il vous suffira ensuite de la signer et de la renvoyer à l'adresse suivante : hello@lesfrigossolidaires.com
Une fois votre dossier validé par l'association, vous pourrez soit acheter le frigo vous-même soit lancer une collecte Helloasso via le lien suivant : http://bit.ly/2iZJcNg
Si vous désirez le mettre en place vous-même, vous pourrez installer le frigo de votre choix dans le lieu de votre choix. Vous pourrez par exemple le placer dans un local appartenant à la commune. Cela offre plus de liberté mais vous laisse le soin de trouver un frigo adapté, si possible avec une porte transparente, de lui fabriquer une caisse à roulettes pour le protéger des intempéries et le déplacer facilement, et d'afficher les consignes de dépôt de denrées alimentaires. Il faudra également désigner des personnes qui seront en charge du projet et qui assureront un suivi régulier du frigo.

Combien ça coûte ?

En passant par l'association Frigos Solidaires, le frigo coûte 1300€, livraison comprise. Mais il peut ne rien vous coûter, car il est censé être financé par la collecte mentionnée ci-dessus. Bien entendu, vous pouvez vous-même participer à la collecte, soit en tant qu'institution, soit en tant que personne, ou en financer l'intégralité.
Si vous décidez de vous procurer vous-même un frigo, il faudra compter entre 450€ et 1500€ selon le modèle désiré. À cela s'ajoutera la main d'œuvre pour lui fabriquer une caisse à roulette ainsi que l'impression des consignes sur un papier autocollant résistant à l'eau et aux UV.

Comment faire connaître son Frigo Solidaire ?

Il sera important de communiquer à deux moments clés du projet : la collecte (si vous en faites une) et la mise en place du Frigo Solidaire. La marche à suivre lors de ces deux phases est presque la même :

• L'envoi d'un communiqué de presse aux correspondants de presse locaux
• Un article dans le journal communal et sur le site de la mairie
• Des publications sur les comptes réseaux sociaux de la mairie
• Un email envoyé aux réseaux associatifs concernés par la thématique

Et après la mise en place du frigo vous pourrez également disposer :
• Des affiches dans votre commune
• Des flyers dans des lieux stratégiques (par exemple : mairie, lieux culturels, commerces locaux...)

Votre communication devra impérativement intégrer le lien vers votre campagne de financement en ligne pour la collecte si vous en faites une, et l'adresse, les jours et horaires d'accessibilité ainsi que les consignes de dépôt de denrée alimentaires pour la mise en place du Frigo Solidaire.

Que déposer dans un Frigo Solidaire ?

On peut y déposer :
• Des végétaux : fruits, légumes …
• Des produits secs : biscuits, produits d'épicerie …
• Des produits sans date de péremption affichée
• Des produits avec une DLC (non dépassée, et encore emballés)
• Des produits avec une DLUO (y compris raisonnablement dépassée)

On ne peut pas y déposer :
• Des plats cuisinés maison
• Des produits déjà entamés
• De l'alcool
• De la viande et du poisson

Et pour les produits frais, il faut veiller à ne pas briser la chaîne du froid.

Ces consignes de tri sont préinscrites sur le Frigo Solidaire avant livraison, vous n'aurez donc pas à vous soucier de les y faire inscrire si vous passez par l'association. Par contre, vous devrez les y inscrire vous-même si le frigo est mis en place par vos soins.

Comment prendre soin de son Frigo Solidaire ?

Le Frigo Solidaire doit être sorti dans la rue le matin et rangé dans son local le soir. Comme tout frigo, il doit être nettoyé régulièrement et il faut vérifier les dates de péremption et l'état de ce qui y a été entreposé. En cas de dégâts constatés sur un frigo obtenu via les Frigos Solidaires, il faut prévenir l'association.

En résumé :

Avant de mettre en place un frigo :
1. Trouver un lieu adapté
2. Désigner des personnes qui seront en charge du frigo solidaire

Pour obtenir le frigo via Frigos Solidaires :
1. Signer la convention de partenariat avec l'association Frigos Solidaires téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.identites-mutuelle.com/lesfrigossolidaires
2. L'envoyer à l'adresse suivante : hello@lesfrigossolidaires.com
3. Lorsque le dossier est validé, ouvrir une collecte Helloasso pour le financement du frigo (1300€) via le lien suivant : http://bit.ly/2iZJcNg
4. Relayer la campagne de financement pour obtenir des dons

Après la mise en place du frigo :
1. Communiquer sur l'existence de votre Frigo Solidaire
2. Sortir le frigo le matin et le rentrer le soir
3. Surveiller régulièrement si le contenu du frigo correspond aux consignes données

Mettre en place des conteneurs de collecte de textiles et de livres

Qu'est-ce qu'un conteneur de récupération ? Et qu'est-ce que la B.A.C.E.R ?

Un conteneur de récupération est une sorte de borne dans laquelle on peut déposer des dons. Vous en avez sans doute déjà croisés à proximité de colonnes de tri sélectif. Il s'agit généralement de conteneurs de récupération de textiles, mais un petit nouveau fait son apparition : un modèle de conteneur de récupération de livres. Ils permettent de rediriger ces déchets vers du réemploi ou du recyclage plutôt que de les laisser partir avec les déchets ménagers, et ainsi œuvrer pour la réduction des déchets. Les conteneurs de récupération présents sur le territoire de Collectéa sont en grande majorité des bornes mises en place par la B.A.C.E.R. Il s'agit d'une association actrice de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle favorise l'insertion des demandeurs d'emploi en développant des initiatives locales en lien avec l'environnement et la récupération.

Où installer un conteneur de récupération ?

Un conteneur de récupération doit être facilement accessible, notamment aux automobilistes. On les trouve la plupart du temps à côté de colonnes de tri ou sur des parkings.

Que peut-on déposer dans un conteneur de récupération ?

Dans un conteneur de récupération textile, on peut déposer : des vêtements, du linge de maison et de la maroquinerie. Ces textiles doivent être propres et en bon état.

Dans un conteneur de récupération de livres, on déposera exclusivement des livres, peu importe leurs dimensions. Ils devront également être en bon état.

Comment mettre en place un conteneur de récupération ?

Pour mettre en place un conteneur, il suffit de contacter la B.A.C.E.R. Ils possèdent des conteneurs ainsi que le matériel et le personnel nécessaires pour leur mise en place, les entretenir et les vider régulièrement. C'est donc très simple.

Commencer par vous manifester à l'association par téléphone au 02 31 77 06 08 ou par mail à contact.iae.caumont@orange.fr . Ensuite, en accord avec la B.A.C.E.R, vous déterminerez l'emplacement du conteneur sollicité et signerez un accord de partenariat entre la B.A.C.E.R et votre commune. C'est la B.A.C.E.R qui s'occupera de la collecte et du tri. En échange, vous vous engagez à ne pas déplacer le conteneur sans l'accord de la B.A.C.E.R et à signaler toute anomalie le concernant.

En résumé :

1. Se manifester à B.A.C.E.R par téléphone au 02 31 77 06 08 ou par mail à contact.iae.caumont@orange.fr

2. Déterminer l'emplacement du ou des conteneurs sollicités avec eux

3. Signer un accord de partenariat entre B.A.C.E.R et votre commune

Mettre en place une AMAP

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) est, en France, un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation agricole locale. Les consommateurs payent à l'avance la totalité de leur consommation sur une période définie, souvent 6 mois, et en échange l'exploitation locale s'engage à fournir sur une base régulière, souvent hebdomadaire, un panier de légumes de saison et éventuellement d'autres produits aux consommateurs, un peu comme un abonnement. Ce type d'initiative permet d'encourager une agriculture locale tout en réduisant les déchets, les légumes passant directement de la cagette du maraîcher au panier du consommateur, sans emballage ou presque.

Comment créer un collectif de consommateurs ?

Commencez par contacter le groupement des agriculteurs bio local (Bio Normandie) pour que votre projet d'AMAP soit recensé sur leur site internet (nom, lieu, courrier électronique ou téléphone). Puis utilisez tous les leviers de communication que vous offre votre commune : affichage, flyers, site internet, et réseaux sociaux. Contactez également par mail les associations liées à l'environnement, la santé, l'éducation, les Systèmes d'Échanges Locaux, le comité des fêtes, et les groupes communautaires tels que les associations de résidents. Beaucoup d'associations ont des listes de diffusion sur Internet, demandez-leur de diffuser votre annonce. Et bien sûr, mettez dans la boucle l'ensemble des élus de votre commune ainsi que le personnel communal. Ils pourraient bien être intéressés également.

Un groupe de 4 à 5 consommateurs est suffisant pour étudier et mettre en place un projet d'AMAP. Vous recruterez plus de consommateurs quand votre projet sera plus avancé. Mais collectez dès le départ les noms des personnes susceptibles d'être intéressées à l'avenir. En général, les AMAP démarrent avec 25 consommateurs, mais certaines ont commencé avec seulement 6 consommateurs, pas d'inquiétude ! Beaucoup de personnes attendent de voir si cela fonctionne avant de s'engager : attendez-vous à prendre des inscriptions en cours de route.

Une fois un noyaux de collectif constitué, il est temps d'organiser une première réunion d'information.

Comment définir la composition d'un panier ?

Faites remplir un questionnaire aux consommateurs qui se sont manifesté. Voici un exemple de questionnaire pour définir la composition d'un panier de légumes :

1. Combien de personnes comptez-vous nourrir avec le panier ? (permettra de fixer la taille des parts de récolte)
2. En moyenne, combien dépensez-vous par semaine en légumes ? (donnera une idée de ce que les consommateurs sont prêts à payer)
3. En moyenne, combien de kilos de légumes consommez-vous par semaine ? (donnera une idée du poids approximatif des paniers)
4. En moyenne, combien de légumes différents consommez-vous par semaine? (aidera à établir la composition approximative des paniers)
5. Quand ils sont de saisons, quels légumes consommez-vous chaque semaine ? (indique quels sont les produits qui devront constituer la base du panier)
6. Quels légumes n'aimez-vous vraiment pas ? (indique ce qui sera plutôt proposé en produits complémentaires)

Si vous obtenez des réponses très hétérogènes, essayez de faire des groupes homogènes, et établissez pour chacun de ces groupes un abonnement différent. Cependant, si vous débutez en AMAP, il est préférable de garder une unique formule d'abonnement afin de ne pas rendre la tâche difficile au départ.

Toutes ces informations vous guideront dans le choix du ou des exploitants agricoles avec lesquels vous déciderez de vous engager. Elles vous permettront

également de fixer un prix et un rythme. À savoir que la moyenne est à une dizaine d'euros par panier (sans compter les produits complémentaires) et que le rythme de distribution est majoritairement hebdomadaire.

Comment trouver un producteur ?

Pour identifier les producteurs présents sur votre territoire, vous pouvez faire passer une annonce auprès du groupement des agriculteurs bio local (Bio Normandie), de la confédération paysanne, et du CIVAM de la région ou du département. Le mieux est encore de vous rendre directement sur les marchés ou chez les producteurs effectuant de la vente directe à la ferme (renseignez-vous auprès des organismes précédemment cités et auprès de votre office de tourisme pour les connaître), et discutez avec eux.
Choisissez le producteur selon son expérience agricole, vos attentes en termes de produits (diversité, label...), la localisation de la ferme par rapport au point de distribution, et l'adhésion du producteur aux principes des AMAP (voir la charte disponible ici : http://miramap.org/La-charte-des-AMAP.html).
Une ou plusieurs visites de fermes sont à réaliser avec des membres du groupe de consommateurs pour valider la possibilité de créer un partenariat avec ces agriculteurs.

Comment s'organise une AMAP en tant qu'association ?

Une fois les premiers consommateurs rassemblés, le producteur rencontré et le projet officialisé, il sera temps de créer un statut d'association de loi 1901 pour l'AMAP. Et comme pour toute association, il faudra y mettre en place un bureau, qui dans l'univers des AMAP est appelé «comité». Les membres du comité sont des consommateurs vraiment motivés par la démarche et pouvant donner bénévolement un peu de leur temps à l'AMAP. Laissez donc de préférence les consommateurs prendre un rôle au sein du comité, mais en tant qu'initiateur du projet vous pourrez par exemple vous assurer de la formation de chacun à la tâche qui l'attend.
Les rôles classiques au sein du comité d'une AMAP sont :

- Le coordinateur :

Il convoque et anime les réunions, discute régulièrement avec les producteurs et les autres partenaires pour s'assurer que les objectifs de la ferme et du groupe sont atteints, utilise ces conversations pour établir l'ordre du jour des réunions. Il est chargé du suivi du recrutement des nouveaux consommateurs, de la gestion de la liste d'attente, et supervise le renouvellement des engagements.

- Le trésorier :

Il est chargé de collecter les chèques des consommateurs, de les remettre au producteur. Il s'occupe également de la gestion financière de l'association.

- Le responsable communication :

Il rédige les comptes-rendus des réunions, fait les mises à jour d'informations, et les diffuse. Il recueille les informations afin de publier un bulletin sur une base régulière.

- Le responsable distribution :

Il s'assure de la présence, à chaque distribution et à tour de rôle, d'au moins un consommateur de l'AMAP chargé d'aider le producteur à disposer les denrées, afficher la composition du panier, et à accueillir les autres consommateurs. Pour cela, il demande à chacun de s'inscrire pour au moins une distribution lors de la prise des abonnements, et les contacte 2 jours avant chacune d'elles pour s'assurer de leur présence.

- Le responsable animation :

Il est chargé d'organiser les différentes manifestations qui auront lieu sur la ferme durant la saison : visite et pique-nique de début de saison, repas collectifs, activités pour les enfants… Il organise avec le producteur les travaux à la ferme ouverts aux consommateurs : aide aux champs, entretien du paysage, rénovation d'un bâtiment, d'un pont… Renseignez-vous auprès des autres AMAP pour vous faire une idée des possibilités en termes d'animation.
Vérifiez que les consommateurs sont assurés en cas

d'incident sur la ferme. Au besoin, l'AMAP peut aussi assurer ses activités.
Il faudra ensuite signer une convention de partenariat entre l'AMAP et le ou les exploitants agricoles auprès desquels vous vous engagez. Cet engagement réciproque entre producteur et consommateurs se concrétise par la validation et la signature du contrat entre les deux parties, la signature de la Charte et l'adhésion à Bio Normandie du producteur et de l'AMAP.
Enfin, vous devrez ouvrir un compte bancaire au nom de l'AMAP pour pouvoir encaisser les adhésions et les paiements des paniers, et reverser à chaque agriculteur la part qui lui revient.

Quel lieu et quel horaire pour la distribution ?

Le lieu de distribution devra être accessible facilement pour l'ensemble des adhérents. Le lieu doit être pourvu d'un parking et d'un espace couvert. Ce peut être à la ferme directement, dans l'espace public ou dans un local communal. Il arrive parfois même que ce soit chez des particuliers membres de l'AMAP.
La distribution doit se faire idéalement en fin de journée, à peu près à l'heure de la sortie du travail des adhérents en situation d'emploi. Et les distributions durent généralement entre 30 minutes et une heure.
Les consommateurs doivent venir avec un sac ou un panier pour récupérer leurs produits qui viennent sans sac et sans emballage.

Comment organiser le lancement de l'AMAP ?

Vous pouvez organiser un petit événement pour marquer le coup et permettre aux membres de l'AMAP de se rencontrer tout en faisant parler du projet dans la presse locale. Ce qui se fait le plus souvent est une visite de la ferme, suivie d'un pot et d'une dégustation de quelques uns des produits qui seront distribués ultérieurement dans les paniers.
Ensuite, vous devrez pérenniser l'AMAP en parlant régulièrement d'elle, par exemple en la mentionnant auprès de chaque nouvel habitant de votre commune, ainsi que dans les communes voisines, dans les écoles pour toucher les parents d'élève, etc.

Quelles sont les coordonnées des organismes cités ?

- Bio Normandie : conseil@bio-normandie.org / 02 31 47 22 85
- Confédération paysanne du Calvados : confpays14@yahoo.fr / 02 31 83 64 51
- CIVAM Basse Normandie : frcivambn@yahoo.fr / 02 31 68 80 58

Et pour plus d'information, vous trouverez des guides très complets sur la constitution d'une AMAP aux adresses suivantes :

- http://www.amap44.org/media/A1331907108457/guidecreationamap.pdf
- http://www.groupesalimentaires.be/wp-content/uploads/Amap-Kit-Creationannexes-080509.pdf

En résumé :

1. Recruter des consommateurs
2. Organiser une réunion
3. Créer officiellement une association de loi 1901 et mettre en place le comité
4. Estimer les besoins en faisant remplir un questionnaire aux consommateurs
5. Trouver un ou des producteurs
6. Se mettre d'accord sur la composition du panier, le prix de l'abonnement et les modalités de paiement
7. Signer un contrat entre l'AMAP et le ou les producteurs
8. Prendre les premières adhésions et les premiers paiements
9. Trouver un lieu de distribution
10. Définir un jour et une heure de distribution
11. Faire un événement pour le lancement de l'AMAP
12. Communiquer régulièrement pour trouver de nouveaux adhérents dans la limite des capacités de votre exploitant agricole à fournir des paniers

3. SENSIBILISER SES ADMINISTRÉS

Devenir un élu ambassadeur du tri

Qu'est-ce qu'un élu ambassadeur du tri ?

Un ambassadeur du tri est une personne qui, par des discours et des actions, va promouvoir le tri sélectif des déchets autour de lui. Pour un élu, il s'agira de guider et d'encourager ses administrés, ses collaborateurs et les acteurs de son territoire en ce qui concerne les bonnes pratiques en matière de tri sélectif. En effet, l'élu local est le principal maillon entre les administrés, les acteurs locaux et la collectivité, il est le plus à même de faire descendre comme de faire remonter des informations. Son implication active est donc essentielle pour mener à bien une politique de réduction des déchets, notamment par l'évolution qualitative et quantitative du tri sur son territoire.

Comment se former ?

Avant toute chose, il faut maîtriser soi-même un minimum le sujet. Heureusement, de nombreuses ressources en ligne sont désormais disponibles pour se former à la question du tri sélectif. Vous trouverez des documents en accès libre notamment sur les sites suivants :

- www.ademe.fr
- www.ecoemballages.fr
- www.consignesdetri.fr
- www.zerowastefrance.org

À qui s'adresser ?

En tant qu'élu, vos cibles principales seront vos administrés ainsi que vos collaborateurs. Il vous reviendra au fil des rencontres de repérer en particulier deux types d'interlocuteurs : vos appuis (par exemple, associations ou personnels souhaitant œuvrer pour le tri sélection) ainsi que vos cibles à privilégier (les mauvais trieurs ou les acteurs locaux non-engagés dans la démarche qui pourraient pourtant faire une différence, comme par exemple les chefs de cuisine scolaire, les employés de mairie etc.). Vous pourrez vous appuyer sur les premiers pour monter des actions communes, et prêterez une attention toute particulière au second pour les inciter à adapter des bonnes pratiques en matière de tri sélectif.

Comment parler du tri sélectif ?

Les interventions sur la thématique du tri se divisent en deux axes principaux :

- Expliquer les consignes de tri
- Expliquer les bienfaits environnementaux, économiques et sanitaire du tri

Les consignes de tri diffèrent d'un territoire à l'autre. Vous retrouverez les consignes concernant le territoire de Collectéa sur le site du SEROC (http://www.seroc-bayeux.fr) dans l'onglet «Tri et recyclage».

Pour ce qui est des bienfaits environnementaux, économiques et sanitaires, vous trouverez de nombreux chiffres et arguments en suivant les liens donnés plus haut, mais voici en résumé les arguments principaux :

- Argument économique :
    - Mettre en avant les bénéfices économiques

d'une bonne gestion des déchets :
Gérer d'anciennes décharges peu prendre jusqu'à 50 ans et donc coûter cher aux collectivités. Détourner une partie des déchets vers le recyclage, qui par ailleurs génère des revenus, permet de limiter l'ouverture de nouveaux sites et ainsi de réduire la facture pour les collectivités et le contribuable.

• Argument environnemental :

o Recycler permet de réduire la pollution ainsi que le dérèglement climatique :
En recyclant, on évite une partie des pollutions (de l'air, de l'eau ou des sols) dues à l'extraction de ressources naturelles, à leur transport et à la fabrication des produits.
Par exemple : l'émission de gaz carbonique due au transport des matières premières (qui viennent parfois de très loin) et aux activités industrielles participe à l'augmentation de l'effet de serre et donc au réchauffement de la planète.

o Recycler permet de préserver nos ressources naturelles :
Les biens que nous consommons sont produits à partir de matières premières qui ne sont pas inépuisables. Trier nos déchets pour qu'ils soient réemployés ou transformés en matières premières secondaires, c'est économiser les ressources naturelles qui risquent de s'épuiser dans les décennies à venir. Ainsi, en recyclant 1 tonne d'aluminium, on économise 2 tonnes de bauxites. En recyclant 1 tonne de papier, on épargne 17 arbres. En recyclant 1 tonne de plastique PET, on économise 800 kg de pétrole brut.

o Recycler permet d'économiser de l'énergie :
Fabriquer de nouveaux produits à partir de matières premières recyclées permet d'économiser de l'énergie. En effet, l'extraction et la transformation des matières premières consomment plus d'énergie que leur recyclage. Par exemple, refondre des canettes d'aluminium permet d'économiser 95% de l'énergie qui serait utilisée pour l'extraction de ce métal.

• Argument santé :

o Recycler permet de protéger notre santé en préservant l'air et l'eau :
La majorité des déchets mettent des années à se dégrader et à disparaître. Certains contiennent des substances toxiques qui vont s'infiltrer dans le sol et les nappes d'eau souterraines et ainsi les contaminer. Et s'ils sont incinérés, les déchets rejettent des particules dans l'air. Trier et recycler ses déchets permet de ne pas avoir à les enfouir ou les incinérer. C'est donc non seulement préserver la nature mais aussi sa santé.
Et pour recycler, il faut trier. C'est le point de départ de toute la chaîne. Le tri à la maison, dans les écoles, dans les entreprises, dans les institutions... est incontournable.

En résumé :

1. Se former à la thématique du tri sélectif et du recyclage
2. Repérer ses cibles principales et ses appuis sur son territoire
3. Sensibiliser ses administrés et monter des projets avec des acteurs locaux

Proposer un atelier de sensibilisation au tri sélectif

Qu'est-ce qu'un atelier de sensibilisation au tri ?

Il s'agit d'un atelier généralement ludique et rapide qui permet, à travers une mise en situation, de tester les connaissances des participants et de leur transmettre les bonnes pratiques en matière de tri sélectif. Un tel atelier prend souvent la forme d'un stand tenu par un ou plusieurs animateurs et contenant du matériel pédagogique.

Où et quand l'organiser ?

Un atelier de sensibilisation au tri est itinérant. Il peut être installé de manière éphémère lors d'événements ouverts au public ayant lieu sur votre commune tels que des kermesses, des foires, des événements associatifs, des marchés, etc. Il peut également être installé en marge d'une intervention dans une école ou une entreprise sur la thématique des déchets. En bref, vous pouvez proposer un atelier de sensibilisation au tri sélectif partout où vous aurez la place de l'installer et la possibilité de trouver des participants.

Comment l'organiser ?

Plusieurs ateliers de sensibilisation autour du tri sélectif existent. Vous pouvez même en inventer un vous-même. Dans tous les cas, cela nécessitera une table et un ou deux bénévoles à minima, et idéalement une tonnelle et deux chaises si l'atelier se déroule en extérieur.

Voici un exemple d'atelier simple à réaliser :

Disposer sur une table une boîte dans laquelle vous mettrez un ensemble d'emballages vides, par exemple : une canette, une boîte de conserve, une bouteille en plastique, un paquet de chips, une boîte de gâteaux en carton, une barquette en plastique transparent, une barquette en polystyrène, et un bocal en verre ainsi que son couvercle.

Devant cette boîte, disposer trois autres boîtes aux couleurs des poubelles de tri sélectif.

Pour le participant, la consigne est de trier les déchets présents dans la première boîte en les répartissant entre les trois boîtes représentant les différentes poubelles.

Une fois le tri effectué, l'animateur regarde avec le participant si le tri a été fait correctement ou non, et lui explique les éventuelles erreurs tout en lui rappelant les consignes de tri en vigueur.

Avec notre exemple, un sans faute serait :

- Boîte ordures ménagères : paquet de chips, barquette en plastique transparent, barquette en polystyrène
- Boîte papier/plastique/métal recyclable : canette, bouteille en plastique, paquet de gâteaux en carton, boîte de conserve, couvercle du bocal en verre
- Boîte verre : bocal en verre

Et si vous avez à votre disposition des flyers rappelant les consignes de tri, c'est le moment idéal pour les distribuer.

En résumé :

Avant :

1. Réunir le matériel nécessaire (table, chaises, tonnelle, boîtes, emballages vides) et identifier des animateurs

2. Elaborer un agenda pour la tournée de votre atelier de sensibilisation en vous appuyant sur l'agenda des manifestations locales

Le jour J :

1. Inviter les passants à participer

2. Leur faire effectuer l'atelier

3. Leur rappeler et leur expliquer les consignes de tri

Organiser une projection-débat

Qu'est-ce qu'une projection-débat ?

Il s'agit de la projection d'un film de fiction ou d'un documentaire suivie d'un débat entre la salle et un expert de la thématique et/ou un membre de l'équipe du film. C'est l'occasion de sensibiliser à une thématique (ici, la réduction des déchets) d'une manière ludique, dynamique et conviviale.

Où l'organiser ?

Vous devrez trouver un lieu adapté à une projection : soit une salle de cinéma, soit une salle que l'on pourra équiper d'un écran, d'un projecteur, et d'un système de son, ainsi que d'un nombre conséquent de chaises.

Quand l'organiser ?

Une projection-débat est généralement programmée en soirée, plutôt en semaine. Elle débute entre 19h et 20h30, selon la durée du film et le temps que l'on veut laisser au débat. Il faut prévoir que le débat finisse au plus tard à 22h.

Un film documentaire dure le plus souvent entre 52 minutes et 1h30. Et un débat dure en moyenne 45 minutes. À cela, il faut ajouter une courte introduction avant le début du film ainsi qu'une présentation rapide du ou des intervenants avant le lancement du débat. Une projection-débat dure ainsi entre 1h45 et 2h30 en moyenne.

Comment l'organiser ?

Tout commence par la sélection d'un film et de sa visualisation par l'équipe organisatrice.

Ensuite, vous devrez faire une demande au producteur du film pour obtenir les droits de diffusion. Si le film est autoproduit, vous pouvez trouver un arrangement à l'amiable avec le réalisateur, voire obtenir une cession de droits à titre gracieux. Néanmoins, si vous avez un peu de budget pour cette projection, vous pouvez décider de le soutenir. Sinon, vous devrez contacter la société de production. Vous pouvez toujours tenter de négocier les droits de diffusion, mais en général ils s'élèvent de 150 à 200 euros pour une projection.

Puis, il faudra trouver un intervenant spécialiste de la question traitée et/ou contacter l'équipe du film pour leur demander si l'un d'eux peut intervenir. Pour trouver facilement un intervenant sur la question de la réduction des déchets, vous pouvez vous référer à l'annuaire figurant à la fin de ce livret. Si vos intervenants viennent de loin, vous devrez probablement budgéter leur transport, leur logement et un à deux repas sur place.

Enfin, il faudra vous procurer une copie du film et tester à l'avance votre DVD ou votre fichier sur le matériel sur lequel vous le projetterez pour éviter tout cafouillage le jour J.

Comment en faire parler ?

Une bonne communication est nécessaire pour s'assurer de la venue du public. Elle devra débuter au moins trois semaines avant la projection et consistera en :

• L'envoi d'un communiqué de presse aux correspondants de presse locaux
• La publication des détails de l'événement sur le site infolocale.fr
• Des affichages dans votre commune
• Un article dans le journal communal et sur le site de la mairie
• Des publications sur les comptes réseaux sociaux de la mairie
• Des flyers disposés dans des lieux stratégiques (par exemple : lieux culturels, commerces locaux...)
• Un email envoyé aux réseaux associatifs concernés par la thématique
Votre communication devra impérativement intégrer : le lieu, la date, l'horaire, le titre du film, le thème du débat et le tarif ou la gratuité de la projection.

Quel film diffuser ?

Voici quelques idées de films documentaires sur la thématique des déchets :
• Ma vie Zéro Déchet, de Donatien Lemaître
• TRASHED, de Candida Brady
• Ces voyageurs qui changent le monde, de Sylvain Braun*
• Prêt à jeter, de Cosima Dannoritzer*
• Rien ne se perd, tout se transforme, Jean Bourbonnais*
• Super Trash, de Martin Esposito*
• La Tragédie électronique, de Cosima Dannoritzer*
• Aux déchets, citoyens !, de Anne Mourgues
• La course au zéro déchet, de Christopher Beaver
*L'ensemble de ces films sont disponibles à La maison du documentaire de Lussas. En les contactant, vous pourrez vous procurer une copie du film et bénéficier de leur aide pour négocier les droits de diffusion. Leur site : http://www.lussasdoc.org

En résumé :

Avant :
1. Constituer une équipe pour mener à bien le projet
2. Sélectionner un film et le visionner
3. Trouver un intervenant
4. Définir une date
5. Trouver un lieu ainsi que des chaises et du matériel de projection si besoin
6. Communiquer
7. Préparer des questions pour le débat

Le Jour J :
1. Présenter le film
2. Assurer la projection
3. Présenter l'intervenant et introduire le débat
4. Répartir la parole
5. Relancer le débat avec des questions préparées à l'avance si la discussion peine à prendre

Après :
1. Faire un bilan de l'événement avec l'équipe organisatrice

Participer à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Qu'est-ce que la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets?

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) a lieu chaque année en novembre. Son objectif est de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générés et donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école. La SERD s'adresse aussi bien aux administrations et collectivités, aux associations, qu'aux scolaires et au grand public. Inscrite dans le cadre de la campagne nationale sur la réduction des déchets, la SERD est un moment fort de mobilisation. En 2017, ce sont près de 13 500 actions qui ont été organisées dans les 28 États européens.

Comment participer ?

Pour participer, il vous suffit de vous inscrire en ligne et d'organiser un événement ou une action en lien avec la thématique de la réduction des déchets dans votre commune. Toutes les initiatives présentées dans ce livret rentre dans le cadre de ce qui peut être proposé lors de la SERD, vous pouvez donc tout simplement en sélectionner une. Par ailleurs, d'autres fiches pratiques d'actions sont disponibles sur le site officiel de la SERD.

Qu'est-ce qu'une action commune ?

Vous pouvez aussi opter pour l'organisation d'une action commune dans le cadre de la SERD. Les actions communes sont des actions à mener avec les établissements scolaires, les entreprises, les administrations et les ménages de votre territoire. Elles sont proposées à l'ensemble des organisateurs européens de la SERD. Leur mise en place répond à une attente majeure : le chiffrage de l'impact « réel » sur la réduction des déchets. Ces actions sont centrées sur 4 thèmes : les déchets de papier, le gaspillage alimentaire, la réutilisation/réparation et les déchets d'emballages. L'objectif de ces actions est de pouvoir mettre en avant les quantités chiffrées de déchets que nous pouvons éviter.
Plus d'informations sur : http://www.serd.ademe.fr/

En résumé :
1. **Sélectionner une action à mener**
2. **Composer une équipe pour l'organiser**
3. **S'inscrire sur le site de la SERD**
4. **Suivre la notice de l'action choisie**

4. IMPLIQUER SES ADMINISTRÉS

Mettre en place un compost collectif

Qu'est-ce qu'un compost collectif ?

Le compostage est une pratique accélérant le processus naturel de décomposition de la matière organique en sels minéraux et en humus. Composter permet de réduire la quantité des déchets verts et alimentaires, et améliore la fertilité du sol et sa teneur en humus.

Un compost collectif est un compost alimenté par plusieurs foyers ou par un ensemble de membres d'une entité quelle qu'elle soit. Il permet à ses usagers de réduire leurs ordures ménagères en détournant une bonne partie de leurs déchets organiques vers le composteur, et non plus vers la poubelle, même s'ils n'ont pas la place d'avoir un composteur dans leur propre habitation.

Où l'installer ?

Un compost collectif doit être installé dans un endroit accessible à tout ceux qui s'engageront à l'alimenter, c'est-à-dire à 100m maximum de chaque membre du collectif. Ce peut être en pied d'immeuble, dans la rue d'une zone résidentielle, dans la cour d'une entreprise, etc. Idéalement, un composteur doit être situé en zone mi-ombragée.

Où trouver un composteur ?

De nombreux fournisseurs proposent des composteurs de tailles et de qualités diverses. Vous pouvez également décider de fabriquer votre propre composteur, ce qui restera la solution la moins onéreuse. Ce peut être d'ailleurs l'occasion de souder le collectif qui se sera composé autour d'un projet de composteur au cours d'un chantier participatif. De nombreux plans sont disponibles en ligne.

Pour le choix du modèle, il dépendra essentiellement de votre budget et du nombre de personnes qui utiliseront le composteur. Il faut compter une capacité de 100 à 200 litres par utilisateur.

Idéalement il faudra mettre 3 composteurs côte à côte. Un composteur s'alimente pendant 3 à 4 mois puis a besoin de 6 à 8 mois de repos pour transformer les déchets verts et alimentaires en compost. Cela permettra donc une rotation.

Comment créer un collectif autour d'un compost ?

La première étape consistera à montrer votre volonté de mettre en place des composteurs collectifs dans votre commune, notamment à travers des affiches, des flyers, un article dans le journal communal et sur le site de la mairie en donnant une adresse email et un numéro de téléphone auquel se manifester si l'on est intéressé.

Ensuite, vous pourrez organiser une réunion d'information puis déléguer la mission de composer des collectifs sur de petites portions de territoire aux personnes qui se seront manifestées. Pensez à les recontacter régulièrement pour prendre des nouvelles des collectifs en formation. 4 à 5 foyers participants sont suffisants pour initier un collectif qui pourra bien sûr grossir avec le temps.

Une fois le collectif constitué, vous pourrez organiser une nouvelle réunion d'information, notamment sur les consignes d'alimentation du compost, et décider ensemble du lieu et de la date de mise en place du composteur.

Comment alimenter un compost ?

Après l'installation du composteur, toutes les personnes formant le collectif viennent y déposer leurs déchets organiques en respectant la rotation des bacs.

On peut mettre dans un composteur presque toutes les matières organiques, c'est à dire les déchets verts et les déchets alimentaires. On évitera cependant d'y mettre de la viande et du poisson, qui risqueraient de mal se décomposer et d'attirer des rats et autres indésirables. On évitera également d'y mettre une trop grosse proportion d'agrumes et de tontes de gazon, bien que ce ne soit pas à exclure totalement non plus.

Tous les bacs à compost, qu'ils soient au repos ou non, devront être retournés environ une fois par semaine.

Que faire du compost une fois qu'il est «à point» ?

Après 3 à 4 mois d'alimentation, puis 6 à 8 mois de repos, le compost est prêt. Le composteur sera vidé, le compost tamisé, puis réparti entre les différents membres du collectif selon leurs besoins. Il peut également être cédé à une association telle qu'un jardin partagé ou à la commune elle-même pour l'entretien de ses espaces verts si les membres du collectif n'ont pas eux-mêmes de jardin.

En résumé :

1. Communiquer sur votre volonté d'installer des composteurs collectifs
2. Organiser une réunion d'information sur votre projet d'installation de composteurs collectifs
3. Recenser les intéressés et leur déléguer la création de collectifs
4. Organiser des réunions d'information à destination des collectifs constitués
5. Commander ou fabriquer les composteurs puis les mettre en place
6. Assurer un suivi régulier des collectifs pour s'assurer du bon déroulement des opérations

Mettre en place une boîte à livres ou une boîte à dons

Qu'est-ce qu'une boîte à livres ou une boîte à dons ?

La boîte à livres et la boîte à dons ont sensiblement le même fonctionnement. Il s'agit d'un contenant disposé dans l'espace public destiné à accueillir les dons des passants à destination d'autres passants. Une boîte à livres sera équipée dans le but d'accueillir exclusivement des livres et des magazines, alors qu'une boîte à dons sera équipée de manière à pouvoir accueillir de petits comme de grands objets. Ces boîtes peuvent prendre différentes formes selon les lieux, les envies et les possibilités. Souvent, il s'agit d'anciennes cabines téléphoniques réaménagées avec des étagères ou des meubles sur mesure disposés dans la rue ou dans le hall d'un bâtiment public.
Ces boîtes permettent de donner une seconde vie aux livres et objets qui y sont disposés, participant ainsi à la réduction des déchets.

Où installer ce type de boîtes ?
Les sites à privilégier sont des rues ou places piétonnes très fréquentées. À noter à ce propos qu'une boîte à livres n'est pas une offre concurrentielle mais complémentaire d'une bibliothèque. Elle propose en effet une alternative aux populations n'ayant pas l'habitude d'aller emprunter un livre à la bibliothèque municipale, ou qui aiment consulter sans limite de temps les ouvrages.

Comment mettre en place ce type de boîtes ?

Vous pouvez fabriquer vous-mêmes vos boîtes en récupérant et en adaptant d'anciennes boîtes à journaux, des armoires métalliques ou en bois, des étagères, de vieux frigos, en aménageant une ancienne cabine téléphonique, etc. Vous pouvez également les faire fabriquer sur-mesure, de la forme et dimension de votre choix. Dans tous les cas, vous devrez adapter les dimensions de la boîte à ce qu'elle devra abriter. Vous afficherez de chaque coté de la boîte les consignes d'utilisation que vous aurez définies.
Les boîtes installées sur le domaine public en libre accès doivent être accrochées à du matériel urbain fixe via une chaîne de fixation ou un filin, ou être fixées plus durablement au moyen de vis.
Quelques jours avant la mise en place de la boîte, collectez vous-mêmes quelques dons à disposer dedans, pour qu'elle ait déjà un contenu le jour de son inauguration. Cela encouragera les passants à y ajouter leurs dons.

Comment faire connaître sa boîte ?

Sa présence elle-même va intriguer les passants. Mais vous pouvez tout de même communiquer sur sa mise en place pour vous assurer de son succès. À minima, vous pourrez en informer les correspondants de presse locaux et diffuser un message sur le site et les comptes réseaux sociaux de votre mairie. Et s'il s'agit d'une boîte à livre, vous pourrez la référencer sur ce site : https://www.boite-a-lire.com/

En résumé :
1. Fabriquer, faire fabriquer ou aménager une boîte et y afficher ses consignes
2. Récupérer les premiers dons
3. Disposer la boîte dans un lieu adapté et y placer les dons récupérés en amont
4. Faire connaître votre boîte
5. Venir voir régulièrement votre boîte pour vous assurer de son état

Organiser une bourse aux livres, vêtements, outils...

Qu'est-ce qu'une bourse ?

Une bourse est une vente éphémère d'articles d'occasion par des particuliers pour des particuliers. C'est un événement qui permet d'encourager le réemploi tout en créant de la convivialité.

Où l'organiser ?

Il faut trouver un lieu couvert (salle des fêtes, préau d'école, mairie...) idéalement d'au moins 100m2. Ce lieu doit pouvoir être mis à disposition au moins toute une journée de 7h à 20h, et idéalement la veille. Vous devrez également trouver des tables et des chaises à y installer pour pouvoir accueillir les vendeurs et leur stock.

Quand l'organiser ?

Une bourse sera préférablement organisée le week-end, idéalement le dimanche.

Le lieu doit être ouvert et prêt à accueillir les vendeurs dès 7h du matin, et prêt à accueillir le public dès 9h. Les bourses finissent généralement autour de 18h. Il faudra compter une heure pour permettre aux vendeurs de remballer, ainsi qu'une heure supplémentaire pour remettre la salle en ordre et la nettoyer. Ainsi, l'événement sera totalement clos autour de 20h.

La période de l'année devra être adaptée au thème de la bourse. Par exemple, les bourses d'articles de puériculture ou de fournitures scolaires ont souvent lieu en septembre. Les bourses aux plantes ont lieu au printemps. Les bourses aux outils ou aux livres ont lieu tout au long de l'année.

Comment l'organiser ?

Une fois la date et le lieu définis, il est temps d'élaborer un plan de la salle, selon l'espace et le nombre de tables disponibles. Cela vous permettra de savoir combien de tables pourront être réservées.

Il faudra définir alors un numéro de téléphone et une adresse e-mail où s'adresser pour réserver une ou plusieurs tables. Une personne devra être en charge du suivi des inscriptions, et informer les vendeurs de la prise en compte de leur demande.

Quelques jours avant l'événement, les vendeurs devront être recontactés afin de leur rappeler les informations pratiques et les horaires.

Le Jour J, il faudra être présent avant tout le monde pour installer la salle puis guider les vendeurs jusqu'à la table qui leur aura été attribuée. Si vous avez accès à la salle la veille, vous pourrez gagner du temps en installant les tables et les chaises à l'avance.

Les membres de l'équipe organisatrice pourront se relayer tout au long de la journée pour qu'il y ait toujours au moins une à deux personnes pour superviser l'événement, s'assurer que tout se déroule correctement, et prendre des photos pour une communication ultérieure.

À la fin de l'événement, il faudra remettre la salle en ordre et la nettoyer.
Vous pouvez organiser une réunion quelques jours après l'événement pour dresser un bilan avec l'équipe organisatrice et prendre en note ce qui pourra être reconduit et/ou améliorer pour une prochaine bourse.

Comment en faire parler ?

Une bonne communication est la clé du succès d'une bourse. Elle devra débuter au moins un mois avant l'événement et consistera en :

- L'envoi d'un communiqué de presse aux correspondants de presse locaux
- La publication des détails de l'événement sur le site infolocale.fr
- Des affichages dans votre commune
- Un article dans le journal communal et sur le site de la mairie
- Des publications sur les comptes réseaux sociaux de la mairie
- Des flyers distribués au public visé (exemple : distribuer les flyers dans les écoles pour une bourse aux jouets ou dans les crèches pour une bourse d'articles de puériculture)

Votre communication devra impérativement intégrer : le lieu, la date, les horaires, le thème de la bourse, et la démarche à suivre pour s'inscrire en tant que vendeur ainsi que le prix au mètre éventuel.
Après l'événement, vous pourrez communiquer sur le succès de l'initiative à travers les réseaux sociaux, vos outils de communication communaux, ainsi qu'à travers la presse locale.

En résumé :

Avant :
1. Constituer une équipe pour mener à bien le projet
2. Définir un thème
3. Définir une date
4. Trouver un lieu ainsi que des tables et des chaises
5. Communiquer
6. Gérer les inscriptions des vendeurs
7. Élaborer un plan de la salle et attribuer les tables aux vendeurs

Le Jour J :
1. Installer la salle
2. Guider les vendeurs vers leurs tables respectives
3. S'assurer du bon déroulement de la journée et prendre des photos
4. Ranger et nettoyer la salle

Après :
1. Faire un bilan de l'événement avec l'équipe organisatrice
2. Communiquer sur le succès de l'événement

ANNUAIRE

des acteurs de la réduction des déchets locaux et nationaux

1. ÉVITER LES EMBALLAGES : LE ZÉRO DÉCHET

LES MAGASINS DE VRAC
(Épiceries vendant des produits sans emballages)

BAYEUX

Biocoop Olaf
Chemin de la Bletre,
14400 Saint-Vigor-le-Grand
02 31 10 27 04
http://www.biocoopolaf.com/

CAEN

Biocoop Fréquence Bio
35 avenue Henry Chéron
14000 Caen
02 31 77 74 07
contact@frequencebio.fr
http://www.biocoopfrequencebio.fr

La Maison Du Vrac
14 rue Gémare
14000 Caen
09 81 30 81 60
ameliemathildevrac@gmail.com

HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

Biocoop Jonathan
1 ter Cité artisanale Grande Delle
rue Denis Papin
14200 Hérouville-Saint-Clair
02 31 47 66 88
http://jonathan.biocoop.net/

MONDEVILLE

Naturéo
route de Paris
14120 Mondeville
02 31 35 03 06

SAINT-ANDRÉ-SUR-ORNE

Marché Nature
6 rue du Clos du Hamel
02 31 79 50 53
https://www.marche-nature-caen.fr/

VIRE

Biocoop du Bocage
550 avenue de Bischwiller
14500 Vire
02 31 09 47 85
http://www.biocoop-vire.com/

LES AMAP
(Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

BAYEUX

AMAP de Bayeux
amap.bayeux@gmail.com

MOLAY-LITTRY

AMAP de Molay-Littry
contact@capbio.fr

2. DONNER UNE SECONDE VIE : LE RÉEMPLOI

LES RESSOURCERIES
(Centres qui gèrent la récupération, la valorisation et la revente de biens)

BAYEUX

À tout petit prix - BACER (meubles)
11 rue de la Résistance
14400 Bayeux
02 31 10 27 70

À tout petit prix - BACER (textiles)
Galerie Emeraude
33 boulevard d'Eindhoven
02 31 10 34 74

CAUMONT-L'ÉVENTÉ

À tout petit prix - BACER (meubles et textiles)
51 route de Torigni
14240 Caumont l'Éventé
02 31 77 06 08

MOLAY-LITTRY

À tout petit prix - BACER (meubles et textiles)
3 place du Marché
14330 Le Molay-Littry
02 31 51 89 47

VILLERS-BOCAGE

À tout petit prix - BACER (textiles)
rue du Marché
14310 Villers-Bocage
02 31 77 89 47

VIRE

Deuxième Vie, Deuxième Chance
4 bis avenue de la gare
14500 Vire
02 50 73 00 59
mpeuvrel.deuxiemechance@yahoo.fr
https://www.2emevie2emechance.com

À tout petit prix - BACER (textiles)
avenue de Bischwiller
14500 Vire
02 31 67 55 62

LES DÉPÔT-VENTE
(Magasins auxquels un individu confie un objet en vue de sa mise en vente)

BAYEUX

Folie Douce (vêtements et accessoires)
12 Rue Saint-Martin
14400 Bayeux
02 31 92 72 62

Brocante De Jolies Choses (meubles)
7 Bis rue Larcher
14400 BAYEUX
02 31 22 23 63

COUP DE COEUR (meubles)
8 rue St Martin
14400 Bayeux

LES CAFÉ RÉPARATION
(Associations organisant des ateliers de réparation d'objets divers)

BAYEUX

Répare Café
06 85 67 13 46
reparecafebayeux@gmail.com
http://reparecafe.e-monsite.com/

VIRE

Deuxième Vie, Deuxième Chance
02 50 73 00 59
mpeuvrel.deuxiemechance@yahoo.fr
https://www.2emevie2emechance.com

3. VALORISER LES DÉCHETS : LE TRI ET LE RECYCLAGE

LES DÉCHETTERIES
(Réseau de déchetteries géré par le SEROC)

Pour tout renseignement :
02 31 51 69 60
accueil@seroc14.fr

BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Déchetterie SEROC
Rd 83, Le Bas des prés
14740 Bretteville l'Orgueilleuse

CREULLY

Déchetterie SEROC
ZI d'activités Sud
14480 Creully

ECRAMMEVILLE

Déchetterie SEROC
RD 124, Les Costils
14710 Ecrammeville

ESQUAY-SUR-SEULLES

Déchetterie SEROC
RD 126, SEA
14400 Esquay-sur-Seulles

FONTENAY-LE-PESNEL

Déchetterie SEROC
5 route de Cristot
14250 Fontenay-le-Pesnel

GRANDCAMP-MAISY

Déchetterie SEROC
Parc d'Activités
Grandcamp-Maisy

ISIGNY-SUR-MER

Déchetterie SEROC
RD 5, route de Littry
14230 Isigny-sur-Mer

MESNIL-CLINCHAMP

Déchetterie SEROC
Le Bellaie
14380 Mesnil-Clinchamps

MOLAY-LITTRY

Déchetterie SEROC
ZA rue Denis Papin
14330 Le Molay-Littry

PORT-EN-BESSIN

Déchetterie SEROC
ZI rue des Albatros
14520 Port-en-Bessin

VAUCELLES

Déchetterie SEROC
ZA route de Cherbourg
14400 Vaucelles

4. ŒUVRER ENSEMBLE : LES ACTEURS

LES ACTEURS LOCAUX
(Associations, entreprises et organismes locaux œuvrant pour la réduction des déchets)

B.A.C.E.R
(Bourse d'Aide aux Chômeurs par l'Environnement et la Récupération)
51 rue de Torigni
14240 Caumont-sur-Aure
02 31 77 06 08
contact.iae.caumont@orange.fr
www.bacerduprebocage.com

Collectéa
(Syndicat mixte intercommunal de surplus ménagers du Bessin)
1 rue Marcel Fauvel
ZAC de Bellefontaine
14400 Bayeux
02 31 92 54 93
accueil@smismb.fr

CPIE Vallée de l'Orne
(Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)
02 31 30 43 27
accueil@cpievdo.fr
http://www.cpievdo.fr/

CREPAN
(Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie)
74 boulevard Dunois
14000 Caen
02 31 38 25 60
crepan@gmail.com
http://www.crepan.org/

Générale Marabille
(Association organisant des cafés réparation à Caen)
la.generale.marabille@gmail.com
http://lageneralemarabille.fr/

Graine Normandie
(Réseau Régional de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable de Normandie)
Maison des Associations
1018 Grand Parc
14200 Hérouville-Saint-Clair
02 31 95 30 64
http://www.graine-normandie.net/

Humanivelle
(Association organisant des événements de sensibilisation au zéro déchet)
lhumanivelle@gmail.com
https://lhumanivelle.wordpress.com/

Normandie Équitable
(Collectif de professionnels engagés pour une économie locale est responsable)
Maison des solidarités
51 quai de juillet à Caen
09 72 57 20 37
06 34 60 36 95
https://www.normandie-equitable.org/

Répare Café
(Association organisant des cafés réparation à Bayeux)
06 85 67 13 46
reparecafebayeux@gmail.com
http://reparecafe.e-monsite.com/

SEROC
(Syndicat de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la région Ouest Calvados)
1 rue Marcel Fauvel
ZAC de Bellefontaine
14400 Bayeux
02 31 51 69 60
accueil@seroc14.fr
http://www.seroc-bayeux.fr/

LES ACTEURS NATIONAUX
(Associations et organismes nationaux œuvrant pour la réduction des déchets)

ADEME
(Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
https://www.ademe.fr/

France Nature Environnement
(Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement)
81-83 boulevard Port-Royal
75013 Paris
01 44 08 02 50
information@fne.asso.fr
https://www.fne.asso.fr/

Les Frigos Solidaires
(Association de lutte contre le gaspillage alimentaire par la création de frigos en libre service dans une démarche solidaire et éco-responsable)
19 rue Houdon
75018 Paris
hello@lesfrigossolidaires.com
www.lesfrigossolidaires.com

MIRAMAP
(Mouvement inter-régional des AMAP)
58 rue Raulin
69007 Lyon
04 81 91 60 51
contact@miramap.org
partenariats@miramap.org
http://miramap.org/

Réseau École et Nature
(Réseau national d'éducation à l'environnement)
164 rue des Albatros
34000 Montpellier
09 82 56 39 51
http://reseauecoleetnature.org/

Réseau des Ressourceries et la réduction des déchets
(Association regroupant les Ressourceries de France)
http://www.ressourcerie.fr

Zero Waste France
(Association de protection de l'environnement militant pour la réduction et une gestion plus durable des déchets)
18 boulevard Barbès
75018 Paris
https://www.zerowastefrance.org/fr

Notes

Produit par Collectéa
Syndicat Mixte Intercommunal des Surplus Ménagers du Bessin
sous la présidence de Frédéric RENAUD
et sous la direction de Christophe LECHEVALIER-BOISSEL

Imprimé en septembre 2018
par l'Imprimerie Moderne de Bayeux

Rédigé et mis en page en juillet 2018
par Geneviève AUGÉ

Collectéa

Les déchets, de vous à nous